

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE

7 JUIN 2022

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Michaël BORDG, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Florent GAVARIN, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Madame Madeleine GARNIER, Monsieur Altaaf JIVRAJ, Madame Irène LEBLOND, Madame Nuriya OZADANIR, Monsieur Rachid HAÏF, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Madame Fatimata KAMARA, Monsieur Mariano LAWSON, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER

Pouvoirs donnés à : Monsieur Moussa KEITA pouvoir à Raphaël COGNET, Madame Clara BERMANN pouvoir à Madame Hajare MOUSTAKIL, Monsieur Khattari EL HAIMER pouvoir à Jean-Luc SANTINI.

La séance est ouverte à 18h59 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire, en salle du Conseil Municipal.

Il informe que la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur diverses dispositions de vigilance sanitaire, les règles spéciales et dérogatoires relatives au conseil municipal sont toujours applicables et ce jusqu'au 31 juillet 2022. Par conséquent, le quorum est fixé à 1/3 des membres présents (soit 15 pour la Ville de Mantes-la-Jolie) et un élu peut disposer de 2 pouvoirs.

Le Maire procède à l'appel.

Monsieur Dominique EBIOU est désigné comme secrétaire de séance.

Il informe qu'à titre exceptionnel, le compte-rendu de séance du conseil municipal dit d'installation sera approuvé lors de la séance du 11 juillet 2022.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées et précise que les décisions présentées ont été prises sous la gestion de Monsieur EL HAIMER, 1^{er} adjoint suppléant du Maire empêché.

Monsieur Guillaume QUEVAREC, élu du groupe PRINTEMPS MANTAIS, pose un certain nombre de questions sur l'ensemble des décisions. Monsieur le Maire en prend bonne note, et lui indique qu'il reviendra vers lui pour donner des réponses complètes.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. MORALISATION DE LA VIE POLITIQUE LOCALE - CHARTE DE DÉONTOLOGIE ET D'ETHIQUE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par 34 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER), 2 abstentions (Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la charte de moralisation de la vie politique locale, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **de préciser** que les élus s'engagent à respect les règles édictées par la présente charte durant leur mandat électif.

2. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2021 RÉALISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE AU NOM DE LA COMMUNE

Par 41 voix POUR, 2 voix contre (Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'approuve** le bilan 2021 des acquisitions et cessions immobilières réalisées par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France au nom de la commune.

3. RECRUTEMENT DE SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE

Monsieur le Maire précise que le projet de délibération n°3 a été remis sur table. En effet, dans la note de synthèse il est question de recruter 28 agents contractuels et dans le délibéré il est question de créer 26 postes. Il s'agit bien du recrutement de 28 agents. A ce titre, elle est remise sur table.

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de créer** vingt-huit d'emplois non permanents correspondant à un accroissement saisonnier d'activité,
- **de préciser** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4. PREMIÈRE ÉTAPE DE L'AUDIT DE SUIVI JURIDIQUE ET FINANCIER - COMMANDE PUBLIQUE - RAPPORT DE SUIVI DU MAIRE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DES MARCHES FORAINS

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de prendre acte du rapport** présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la CRC Ile-de-France sur la gestion des marchés forains de la Ville concernant les exercices 2014 et suivants accompagné de la réponse écrite du Maire communiquée à la Chambre, tels qu'annexés à la présente délibération,

- **de débattre sur le rapport de suivi** des observations définitives de la CRC Ile-de France sur la gestion des marchés forains de la Ville concernant les exercices 2014 et suivants ainsi que sur la réponse écrite du Maire communiquée à la Chambre,

- **de prendre acte de la tenue du débat** portant sur le suivi des observations définitives de la CRC Ile-de-France sur la gestion des marchés forains de la Ville concernant les exercices 2014 et suivants et de la réponse écrite du Maire,

- **d'autoriser le Maire à communiquer ledit rapport de suivi** à la CRC Ile-de France

5. CORRESPONDANT DEFENSE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de désigner** comme Correspondant Défense pour la ville de Mantes-la-Jolie, Madame Nadine WADOUX.

6. COMMISSION MIXTE DES MARCHES FORAINS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de renouveler**, au titre de représentant du Conseil Municipal, le membre élu, qui assurera, en l'absence du Maire, la présidence de ladite commission mixte des marchés forains ;

- **de désigner**, es-qualité, Madame Nathalie AUJAY.

7. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- de fixer, ainsi qu'il suit, la composition de ladite commission :
 - 5 membres élus du Conseil Municipal,
 - 3 représentants d'associations locales.
- de désigner les 5 membres suivants pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :
 - Monsieur Florent GAVARIN
 - Madame Nathalie AUJAY
 - Madame Nadine WADOUX
 - Madame Nicole KONKI
 - Madame Edwige HERVIEUX
 - Madame Christel DUBOIS
 - Monsieur Guillaume QUEVAREC
- de nommer les 3 membres représentants les associations locales comme suit :
 - Monsieur Philippe BILLOT - Association des habitants des Martrails
 - Madame Véronique DANNE - Association préservation et défense du Patrimoine architectural urbain et paysager Mantais
 - Monsieur Arnaud LEONARD - Association Cœur de Mantes
- de déléguer au Maire, ou à son représentant, le pouvoir de saisir, pour avis, ladite commission, dans tous les domaines pour lesquels elle est compétente.

8. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CRÉATION ET CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- de créer une Commission de Délégation de Service Public,
- d'accepter comme suit, les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de ladite Commission :
 - Les listes devront être envoyées par mail à l'adresse mail suivante assemblees@manteslajolie.fr, au plus tard le mardi 7 juin à 12h00.
 - Les listes devront préciser le nom et prénom du candidat et sa fonction de titulaire ou de suppléant,
 - Les listes devront contenir autant de suppléant qu'il y aura de titulaire,

- Les listes peuvent contenir moins de nom qu'il n'y a de siège à pourvoir.

9. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ÉLECTION DE SES MEMBRES

DECIDE :

- de recueillir les listes suivantes,

La liste UN NOUVEAU CAP POUR MANTES-LA-JOLIE présente :

TITULAIRES :

- Monsieur Florent GAVARIN
- Madame Nathalie AUJAY
- Madame Nadine WADOUX
- Madame Nicole KONKI
- Madame Edwige HERVIEUX

SUPPLEANTS :

- Monsieur Altaaf JIVRAJ
- Monsieur Olivier BARBIER
- Madame Marie-Claude BERTHELOT
- Monsieur Ibrahima DIOP
- Monsieur Albert PERSIL

La liste MANTES UNIE POUR L'AVENIR présente :

TITULAIRE :

- Monsieur Jean-Luc SANTINI

SUPPLEANT :

- Monsieur Elvis LEFEVRE

Le groupe PRINTEMPS MANTAIS ne présente aucun candidat pour cette commission.

Il est ensuite procédé à un vote public à main levée, ainsi qu'au dépouillement :

La liste UN NOUVEAU CAP POUR MANTES-LA-JOLIE obtient : 34 voix.

La liste MANTES UNIE POUR L'AVENIR obtient : 7 voix.

Monsieur Guillaume QUEVAREC et Madame Audrey HALLIER de la liste PRINTEMPS MANTAIS n'ont pas pris part au vote.

- **d'élire** pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public, les cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants suivants :

TITULAIRES :

- Monsieur Florent GAVARIN
- Madame Nathalie AUJAY
- Madame Nadine WADOUX
- Madame Nicole KONKI
- Monsieur Jean-Luc SANTINI

SUPPLEANTS :

- Monsieur Altaaf JIVRAJ
- Monsieur Olivier BARBIER
- Madame Marie-Claude BERTHELOT
- Monsieur Ibrahima DIOP
- Monsieur Elvis LEFEVRE

10. GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT (Y-CID) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT - ADHESION ET COTISATION

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mantes-la-Jolie au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement au titre de l'année 2022 et pour la durée du mandat,
- **d'autoriser** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 000 €,
- **de désigner** Monsieur Olivier BARBIER en tant que représentant titulaire à l'Assemblée Générale du GIP Y-CID,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à représenter la Ville à l'Assemblée Générale du GIP Y-CID,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières et matérielles auprès du GIP « Yvelines Coopération Internationale et Développement »,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents et leurs éventuels avenants.

11. CONVENTION DE PRÊT ENTRE L'INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART ET LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de prêt entre l'Institut National d'Histoire de l'Art et la ville de Mantes-la-Jolie pour le prêt de deux (2) œuvres de l'Institut National d'Histoire de l'Art au musée de l'Hôtel-Dieu, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

12. FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES POUR LA CULTURE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de désigner** pour siéger au sein de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, Madame Jamila EL BELLAJ.

13. CHEMIN DES CLOSEAUX - CESSION DE PARCELLES A LA GPSEO

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la cession de la parcelle AP 20 b d'une superficie de 88 m², la parcelle AP 22 b pour une superficie de 28 m², de la parcelle 23 b d'une superficie de 108 m², de la parcelle 23 c d'une superficie de 6 m², de la parcelle 27 b d'une superficie de 18 m², de la parcelle 27 c d'une superficie de 2 m² et la parcelle 27 d pour une superficie de 24 m², de la parcelle AP 29 b d'une superficie de 117 m² conformément au plan de géomètre établi pour un montant de 1 € avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à cette opération.

14. RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL - AVIS SUR L'ARRÊT DU PROJET

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- Emet un avis favorable sur le projet de règlement local de publicité intercommunal arrêté par le Conseil communautaire du 17 mars 2022,

15. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE DEUX DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- de désigner pour représenter la Ville au sein de la Commission Communale de Sécurité, les membres suivants :

Titulaire :

- Monsieur Fabien CORBINAUD,

Suppléants :

- Madame Nathalie AUJAY,
- Madame Nadine WADOUX.

16. SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF VAL SERVICES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- de désigner pour siéger comme représentant permanent au sein de la SCIC Val Services, lors des assemblées : Monsieur Bernard MERY,
- d'autoriser Monsieur Bernard MERY, représentant permanent lors des assemblées de la SCIC Val Services, à poser par ailleurs sa candidature comme membre du Conseil d'Administration de la SCIC,
- de certifier que le représentant permanent Monsieur Bernard MERY au sein de la SCIC lors des assemblées, posant par ailleurs sa candidature comme membre du Conseil d'Administration de la SCIC, n'est frappé d'aucune interdiction de gérer et administrer une société et n'est pas régi par le statut de la fonction publique au titre de son activité professionnelle en cours,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU TERRAIN DE PADEL

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de l'opération d'aménagement d'un nouveau terrain de padel sur le site de l'île aux Dames,

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 54873 euros auprès de l'Agence nationale du Sport pour les travaux d'aménagement d'un nouveau terrain de padel sur le site de l'île aux Dames,

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels y afférents.

18. CENTRE-VILLE - RÉTROCESSION D'UN FONDS DE COMMERCE - SIS 50 RUE NATIONALE - APPEL A CANDIDATURES

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** la mise en œuvre de la procédure par le lancement d'un appel à candidature,

- **d'approuver** le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce situé 50 rue Nationale tel qu'annexé à la présente délibération,

- **d'autoriser** le Maire à signer les actes relatifs à l'appel à candidature.

19. DON DE CALCULATRICES AUX ELEVES DE CM2

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** l'acquisition de sept cent-vingt-cinq (725) calculatrices,

- **d'approuver** le don des calculatrices aux élèves de CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires, primaires et privée sous contrat.

20. "ÉTÉ ÉDUCATIF, SPORTIF et CULTUREL" 2022 DEMANDE de SUBVENTIONS - APPEL A PROJETS D'ÉTAT "QUARTIERS D'ÉTÉ"

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à répondre à l'appel à projets « Quartiers d'été 2022 » de l'Etat et à solliciter les subventions (49 700 euros) au titre des actions municipales déployées selon les orientations de cet appel à projets,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les documents afférents.

21. "SEGMENT NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION" - ÉTUDE ET RÉALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE YVELINES NUMÉRIQUE ET LA COMMUNE DE MANTES LA JOLIE - SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** le projet de convention de services d'Yvelines Numériques permettant d'accéder à sa centrale d'achats « segment Numérique pour l'Éducation ».
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.
- **de s'acquitter** des frais d'entrée de 3000 euros TTC.
- **dit** que les dépenses sont inscrites au budget.

22. CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES - DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de désigner** pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges les représentants suivants :

Titulaires :

- Jules Ferry : Monsieur Altaaf JIVRAJ
- Georges Clemenceau : Madame Lila AMRI
- Gassicourt : Madame Hajare MOUSTAKIL
- Nouveau collège : Madame Irène LEBLOND
- Louis Pasteur : Madame Anita AMOAH

Suppléants :

- o Jules Ferry : Monsieur Fabien CORBINAUD
- o Georges Clemenceau : Madame Emmanuela DORAZ
- o Gassicourt : Monsieur Florent GAVARIN
- o Nouveau collège : Monsieur Ibrahima DIOP
- o Louis Pasteur : Monsieur Dominique EBIOU

23. CONSEILS D'ADMINISTRATION DES LYCÉES - DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de désigner** pour siéger au sein des Conseils d'Administration des lycées Antoine de Saint-Exupéry et Jean Rostand, les membres suivants :

Titulaires :

- Saint-Exupéry : Madame Edwige HERVIEUX
- Jean Rostand : Madame Graziella DEVIN.

Suppléants :

- Saint-Exupéry : Monsieur Marc DOLINSKI
- Jean Rostand : Monsieur Armando LOPES.

24. SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE MANTES-MAULE-SEPTEUIL - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de désigner**, pour représenter la Ville au Syndicat Mixte de Transport Scolaire Mantes-Maule-Septeuil, les représentants suivants :

- **Titulaires :**

- Madame Anita AMOAH,
- Monsieur Keita MOUSSA

- **Suppléants :**

- Monsieur Dominique EBIOU,
- Madame Nuriya OZADANIR.

25. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION INSERTION-FORMATION-EDUCATION-PREVENTION (IFEP)

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de désigner** deux représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association d'Insertion-Formation-Education-Prévention (I.F.E.P) :
- Monsieur Rachid HAÏF,
- Monsieur Karim BOURSALI.

26. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de désigner** pour siéger au sein du Conseil d'administration du Foyer des Jeunes Travailleurs, Monsieur Ibrahima DIOP.

27. COLLECTIF MANTAIS DE MÉDIATION DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de désigner** pour siéger au sein du Collectif Mantais de Médiation, Monsieur Bernard MERY.

28. CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS QUESNAY DE MANTES-LA-JOLIE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Par 35 voix POUR, 8 ne prennent pas part au vote (Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- **de désigner** pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier François Quesnay de Mantes-la-Jolie, un (1) membre titulaire et un (1) membre suppléant comme suit :

- Titulaire : Madame Nathalie AUJAY
- Suppléant : Madame Marie-Claude BERTHELOT

29. CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GROUPEMENT HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DU VEXIN - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Par 36 voix POUR, 7 ne prennent pas part au vote (Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Elvis LEFEVRE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Khattari EL HAIMER)

DECIDE :

- de désigner pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin, Monsieur Albert PERSIL.

QUESTIONS ORALES

Le Maire lève la séance à 20h13, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 11 juillet 2022.

15 JUIN 2022

Le Maire,



Raphaël COGNET